

COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
du 5 juillet 2006 à 18 h 30
au Syndicat Mixte de la Drôme des Collines

Date de la convocation : 5 juillet 2006
Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 8

Présents avec voix délibérative : Bernard BARTHELON, Henri BERTHOLET, Serge BLACHE, Gérard CHAUMONTET, Alain MERANDAT, Viviane de ROMEFORT, Jean-Marc ROZIER

Représentés : Michel ANDOLFATTO (pouvoir à JM ROZIER)

Excusés avec voix délibérative : Adrien BATAILLON, Gérard BETTON, Gabriel BIANCHERI, Gilbert BOUCHET, René BRET, Aimé CHALEON, Christian DASSE-VINAY, Bernard DUC, Daniel DUMOULIN, Edmond GELIBERT, Christiane LAFFONT, Maurice LAFUMA, Hervé RASCLARD

Absents avec voix délibérative: Jacques CARCEL

Absents – excusés sans voix délibérative : Monsieur Gérard BAYEUX, Receveur,
Messieurs Alain GENTHON, Pierre PIENIEK, Didier GUILLAUME, Conseillers Généraux
Madame Nathalie NIESON, Conseillère Régionale
Messieurs Jean-Pierre CARDI, Président, Gérard FOURNEL, Vice Président, et Philippe CHATAIN, secrétaire, du Conseil Local de Développement

Secrétaire de séance : Jean Marc ROZIER

Le Comité Syndical s'est réuni une première fois le 27 juin 2006 et faute de quorum, cette rencontre a été reportée au mercredi 5 juillet à 18 h 30 dans les locaux du Syndicat Mixte de la Drôme des Collines à Romans. La séance a été présidée par Monsieur Serge BLACHE, Président.

1 - Approbation du Compte-rendu et des délibérations du Comité Syndical du 19 avril 2006

Le compte-rendu ainsi que les délibérations du dernier Comité Syndical sont adoptés à l'unanimité.

2 – Affaires soumises à délibérations

1. Subvention Conseil Général de la Drôme – Programme de promotion touristique de la Drôme des Collines – année 2007

Monsieur le Président rappelle à l'ensemble des membres du Comité Syndical que dans le cadre de la mise en place et l'animation du programme touristique du Territoire de la Drôme des Collines, le Conseil Général nous octroie une subvention depuis 1999. Pour l'année 2006, la subvention obtenue est de 23 462 €.

Monsieur le Président propose de renouveler notre demande de subvention pour l'année 2007. Cette dernière pourrait être de 31 252 €.

Le Conseil Syndical est invité à autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

2. Mise en réseau coordonnateurs enfance jeunesse du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007

Monsieur le Président rappelle que lors des rencontres pour la mise en œuvre de notre CDPRA, les agents de développement local en charge du développement social et coordonnateurs petite enfance, enfance et jeunesse du Territoire de la Drôme des Collines nous ont fait part de leurs isolements et de leurs difficultés pour conduire ou développer les actions de développement social actuelles et futures de leurs communautés et de la volonté de se mettre en réseau.

Un premier travail de formalisation de leurs besoins a été conduit avec eux mais également avec le Conseil Général qui partage cet objectif de mise en réseau des coordonnateurs. En effet, ce projet de professionnalisation débiterait de façon expérimentale à l'échelle de la Drôme des Collines pour se pérenniser ensuite au niveau départemental.

Soucieux que ce réseau puisse apporter une réelle plus value et ne se limite pas à de simples rencontres se réalisant déjà de façon informelle sur la Drôme des Collines, ils souhaitent configurer leurs rencontres dans un objectif de formation.

Aussi, un cahier des charges, mettant à plat leurs besoins, ce qu'ils aimeraient ce que le réseau leur apporte et les perspectives d'évolution du réseau a été rédigé avec l'aide d'Anne Carton, Directrice du CRDR.

Les besoins des agents sont d'échanger sur les pratiques et les expériences, de s'informer, de se former, de développer des pratiques de collaboration. La thématique commune est le développement local.

Cette démarche de professionnalisation et de mise en réseau nécessite

- Un prestataire animateur, de type ingénierie en formation,
- Des intervenants, formateurs et témoins extérieurs apportant
- des expériences et compléments de formation sur des thématiques précises.

Le réseau souhaite donc être accompagné ponctuellement par un prestataire animant identifiant les attentes du réseau et construisant une réponse en matière de formation.

Un appel d'offre sera conduit début juillet. Le prestataire et le contenu de sa proposition seront complémentaires des outils et ressources déjà à disposition des professionnels des collectivités.

Le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

Dépense totale de l'opération		15 000 €
Recettes		
Subvention Européenne (FSE)	30 %	4 500 €
Subvention régionale (CDPRA)	40%	6 000 €
Subvention FNADT	30%	1 500 €
<i>(plafonné à 30% de 15 000 € au prorata des 4 premiers mois sur l'année 2006, Soit 15 000 X (4/12) X 30%=1500 €)</i>		
Participation du SM Drôme des Collines		3 000 €

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur ce projet, sur son plan de financement et à autoriser le Président à solliciter les différentes subventions.

➤ *Suite à la présentation de ce projet en Comité Technique, qui a émis un avis défavorable, le Président propose que cette délibération soit retirée de l'ordre du jour.*

3. Foire du Dauphiné du 30 septembre au 8 octobre 2006

Le Président rappelle que la Foire du Dauphiné se déroulera du 30 septembre au 8 octobre 2006.

Le Syndicat Mixte est Maître d'Ouvrage d'un espace « Drôme des Collines », sur un stand de 400 m² (à droite de l'entrée principale) ayant pour objectif de mettre en valeur les entreprises qui innovent et recrutent sur notre territoire.

Par conséquent, l'espace sera dédié à l'emploi avec comme présentation « Made in Romans / Drôme des Collines – Objectifs : Emplois ! ».

Le principe général de cette nouvelle formule sera de présenter les secteurs d'activités majeurs du territoire avec un secteur par jour représenté par une dizaine d'entreprises :

Le lundi : 2/10	industrie, métallurgie, plasturgie (en lien avec l'UIMM)
Le mardi : 3/10	bois (en lien avec Fibois)
Le mercredi : 4/10	les industries agroalimentaires
Le jeudi : 5/10	les services
Le vendredi : 6/10	le BTP (en lien avec la Fédération du BTP 26/07)

Le plan de l'opération de cette manifestation serait le suivant :

Coût total de l'opération	40 000 € TTC
Participation des entreprises	20 000 €
Participation de l'Etat (Contrat de Site)	10 000 €
Participation du SM Drôme des Collines	10 000 €

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que la participation du Syndicat Mixte de la Drôme des Collines pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Régional dans le cadre de la fiche-action (fiche action n°34 : Information-Communication autour du Contrat et de la Démarche de Pays).

Par conséquent, le plan de financement de l'opération pour le Syndicat Mixte de la Drôme des Collines pourrait être le suivant :

Cout de l'opération	10 000 € TTC
Subvention du Conseil Régional (action 23) 50%	5 000 €
Subvention FNADT (30%)	3 000 €
Participation Syndicat Mixte	2 000 €

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur la proposition du Président, sur le plan de financement du projet et à solliciter les différentes subventions.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

4. Création du poste de Chargé de mission volet pôles ressources humaines autour des TIC du Contrat de Pays

Le CDPRA de la Drôme des Collines prévoit à travers la fiche 32 « mise en place et animation d'un pôle de ressources humaines autour des TIC sur le territoire », la création d'un poste de chargé de mission.

Ses missions s'articuleront autour de :

- proposition d'expertises, diagnostics, audits de formations et d'accompagnement des prestataires lorsque ceux-ci seront externalisés
- assurer une assistance technique auprès des acteurs locaux,
- organisation des rencontres régulières avec les partenaires socio-économiques du territoire,
- sensibilisation et d'animation des ateliers sur le territoire

Ce poste de chargé de mission est assimilé au grade de cadre d'emploi de rédacteur.

Lorsqu'il utilisera son véhicule personnel pour l'accomplissement de sa mission, le chargé de mission bénéficiera sur justificatifs, des indemnités kilométriques suivant le barème en vigueur dans l'administration.

Le contrat de travail passé entre le Syndicat Mixte et le Chargé de Mission sera conclu pour une durée de 1 an.

Le Comité Syndical est sollicité pour approuver la création de ce poste, pour charger le Président de procéder au recrutement.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

5. Contrat départemental « Ardèche des collines rhodaniennes, terre de pays »

A travers les délibérations du 21 janvier 2002, 17 juin 2003 et 15 décembre 2003, le département de l'Ardèche a validé son intérêt pour s'engager dans une stratégie globale et structurée de contractualisation avec les territoires.

Il accompagnera avec les mêmes modalités les CDRA et les CDPRA sur les actions s'inscrivant dans les objectifs identifiés lors du budget primitif 2004, plus le logement, la gestion et l'organisation de l'espace.

Il soutiendra les territoires qui auront un débouché géographique sur la vallée du Rhône.

Le département de l'Ardèche prévoit d'adhérer au Syndicat Mixte de la Drôme des Collines.

Dans ce cadre, le département de l'Ardèche propose d'apporter son concours financier à la réalisation d'un ensemble d'actions prévues dans le CDPRA de la Drôme des Collines concernant les 8 communes ardéchoises intégrées au Pays de la Drôme des Collines (Arras/Rhône, Eclassan, Ozon, Sarras pour la Communauté de Communes des Deux Rives et Andance, Champagne Peyraud, Saint Etienne de Valoux pour la Communauté de Communes Rhône Valloire).

Sur ces bases, le Conseil Général de l'Ardèche a arrêté le montant de sa participation financière pour la réalisation du contrat sur la ligne spécifique « Pays » à une valeur totale maximum de subvention de 122 617 € pour une dépense subventionnable de 578 085 €. (cf. proposition de la CC Rhône Valloire et de la CC des Deux Rives).

Un contrat territorial « Ardèche des collines rhodaniennes, terre de Pays » spécifique à la partie ardéchoise du Pays de la Drôme des Collines sera signé entre le Président du Conseil Général de l'Ardèche et celui du Syndicat Mixte.

Il reprendra les actions proposées par la Communauté de Communes des Deux Rives et la Communauté de Communes Rhône Valloire pour leurs communes ardéchoises respectives et permettra l'accompagnement financier des opérations identifiées.

Le montant des subventions départementales a été fixé à hauteur de 122 617 € pour la durée du CDPRA de la Drôme des Collines et pour les 8 communes ardéchoises. La répartition de la subvention départementale (122 617 €) se fera sur la base du nombre d'habitants de chaque communauté de communes :

population ardéchoise CC Rhône Valloire : 2 151 hab donc une subvention de 48 429 €

population ardéchoise CC des Deux Rives : 3 295 hab donc une subvention de 74 187 €

Le Comité Syndical autorise le Président à soumettre au Département de l'Ardèche les propositions concernant les communes ardéchoises des CC Rhône Valloire et CC des Deux Rives dans la perspective d'une contractualisation « Pays » et à signer le contrat territorial « Ardèche des collines rhodaniennes, terre de pays »

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

6. Accompagnement collectif des Offices de Tourisme de la Drôme des Collines

Depuis l'automne 2005, le Syndicat Mixte de la Drôme des Collines participe à une démarche collective aux côtés des 7 Offices de la Drôme des Collines, pour répondre à la problématique du Service de Remplacement des Offices de Tourisme, qui s'est interrompu en 2005.

En effet, l'été dernier, le Comité Syndical validait le lancement et le financement d'un Dispositif Local d'Accompagnement, permettant de missionner un consultant pour organiser des sessions collectives dans le but de trouver une solution quant à l'arrêt de ce Service.

L'accompagnement a été concrétisé par 10 séances de travail : de novembre à juin 2006, auxquelles responsables des Offices, professionnels, Initiative Emploi Dauphiné Vivarais (coordinateur de la démarche DLA) et Syndicat Mixte ont participé assidûment.

Après une phase de définition des besoins respectifs de chacun, et partant du bilan de 2005 (année sans service de remplacement), les Offices de Tourisme ont réfléchi ensemble à un « service d'accompagnement » plutôt que de remplacement uniquement.

Aujourd'hui, un véritable projet collectif est en train d'émerger : un descriptif complet du projet a été rédigé à cet effet.

L'objectif aujourd'hui est que les OT et le Syndicat Mixte de la Drôme des Collines travaillent davantage en réseau et crée un service apportant une plus-value pour le territoire et pour chaque participant. En 2006, l'exemple de la participation de 5 offices à la promotion collective du territoire sur 7 salons touristiques montre cette pertinence. Aussi, un service commun aux Offices et au Syndicat Mixte permettrait d'accélérer ce travail, en allouant un crédit supplémentaire de temps et de compétences à tous.

Il s'agit de mettre en place un service, à travers le recrutement d'une personne, dont les missions sont identifiées et visent à la mise en place et au développement de projets communs.

A la fonction de remplacement, répondant à un besoin planifié ou exceptionnel – représentant 30% du temps de travail - est ajoutée une fonction de mise en réseau, participant à la promotion du Territoire de la Drôme des Collines - représentant 70% du temps de travail dont les missions sont regroupées en 4 points :

- le soutien à l'accueil et à l'organisation du travail,
- la poursuite de la mutualisation des éditions communes,
- la commercialisation et l'organisation de l'offre,
- l'animation.

La finalité de ce projet s'inscrit complètement dans le développement touristique du Territoire et de l'ensemble de ces acteurs afin de satisfaire les besoins qui correspondent aux demandes de la clientèle touristique, mais qu'aucune structure ne peut satisfaire seule.

C'est bien de dégager une réelle plus-value apportée par la mise en réseau dont il s'agit.

Afin de concrétiser ce projet, un Groupement d'Employeurs Mixte, comme le prévoit le code du travail, pourrait être la structure porteuse la plus cohérente. Il serait l'employeur du salarié qui serait recruté sur un contrat à durée indéterminée. Le salarié devra être mobile, itinérant sur les Offices et le Syndicat Mixte, mettant en œuvre un projet commun et partagé entre tous. Ainsi, la gestion du projet, porté par le groupement d'employeurs, pourra assurer sa pérennité.

Le Comité Syndical de la Drôme des Collines est sollicité pour délibérer sur le principe à une adhésion au futur groupement d'employeurs, qui, après validation par l'ensemble des CA des Offices, pourra passer dans sa phase de mise en place.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

Affaires non soumises à délibération

➤ **Etat des lieux des équipements sportifs, culturels et socioculturels de la Drôme des Collines.**

La fiche action 55 du CDPRA Drôme des Collines permet d'accompagner le développement et le maillage des équipements socioculturels, culturels et sportifs. Néanmoins, les services de la Région Rhône Alpes souhaitent que la mise en place de cette action soit précédée par la réalisation d'un état des lieux et d'un schéma des équipements devant déterminer les priorités d'intervention du Contrat.

Aussi un questionnaire a été envoyé aux Communes et Intercommunalités de la Drôme des Collines pour qu'elles puissent nous renseigner sur les équipements présents et leur utilisation sur leur Territoire. Les résultats seront traités en interne cet été afin d'établir un diagnostic. A la rentrée et sur la base de ce diagnostic, les partenaires du territoire se rencontreront pour définir les priorités en termes de développement d'équipements sur la Drôme des Collines.

➤ **suite à donner à l'étude de faisabilité d'un observatoire et diagnostic habitat sur le Territoire de la Drôme des Collines.**

Le bureau d'études « Etudes Actions » a travaillé lors du premier semestre 2006 à un diagnostic habitat sur le Territoire de la Drôme des Collines. Il s'est également penché sur la faisabilité d'un système d'observation du logement de la Drôme des Collines.

Cette étude est désormais finie. La présentation finale au Comité de Pilotage s'est déroulée le 29 juin dernier. Ce diagnostic et les enjeux qui en découlent permettront d'établir un programme d'actions en matière d'habitat sur le Pays. La Région propose en effet une enveloppe supplémentaire (5 à 8 euros par habitants) pour les CDRA qui constituent un volet habitat. Ce travail est complémentaire et intègre les démarches PLH conduites sur certaines intercommunalités.

En lien avec le document de présentation le comité de Pilotage s'est positionné quant à l'éventuelle adhésion à la mission d'observation départementale à l'échelle de la Drôme des Collines.

Le choix s'est porté sur la proposition n°3 : « un outil de veille à l'échelle du Pays, des intercommunalités, des communes ».

Il offre un socle de base en termes de données mises à la disposition de l'ensemble des Collectivités de la Drôme. Chaque collectivité pourra, si ce choix est retenue en Comité Syndical, disposer de données habitat et sociodémographiques et d'un temps d'animation.

L'adhésion à l'option 2 qui offre des temps d'animation et d'études plus approfondis pour chaque EPCI est à préciser selon leurs besoins. Il convient de définir quelles collectivités sur ce territoire de la Drôme des Collines sont demandeuses.

➤ **Etude agriculture biologique (cf. document joint)**

Cf note remise avec la note de synthèse

➤ **Chambaran**

Le Président informe le Comité Syndical de la réunion qui se déroulera le vendredi 7 juillet à 16h à Rovaltain et qui sera présidée par Didier JOUVE, Vice Président au Conseil Régional.

Cette réunion entre les Présidents des 3 CD(P)RA de Bièvre-Valloire, Sud Grésivaudan et Drôme des Collines et le Président de l'association des Chambaran doit permettre aux 3 territoires de se positionner quant aux propositions de l'association des Chambaran et plus particulièrement sur le volet touristiques de ce projet.

Date des Prochains Comités Syndicaux : (lieu à définir)

le mardi 5 septembre à 18h30

le mardi 7 novembre à 18 h30

le mardi 19 décembre à 18 h 30

Le Président

Serge BLACHE